



CFMI Île-de-France (Université Paris-Saclay)

PLANNING & MODALITÉS DU CONCOURS D'ENTRÉE 2020 (DISTANCIEL)

1. ADMISSIBILITÉ

1.1 PRATIQUE INSTRUMENTALE

Le candidat se filme (smartphone, webcam...) interprétant deux pièces de son choix (seul ou accompagné), d'esthétiques différentes. Durée totale « pièce 1 + pièce 2 » = 10 minutes maximum.

L'une des deux pièces peut être une composition personnelle. Toutes les pratiques et tous les styles musicaux sont admis. Les candidats chanteurs présentent un programme vocal (la voix étant leur « instrument principal »). S'ils en ont le désir et le niveau, les poly-instrumentistes peuvent présenter deux instruments différents (ou voix + 1 instrument).

La captation se fera *en plan fixe* et *sans montage*, le candidat étant visible *en entier* à l'écran (pas de zoom sur les mains ou le visage, par exemple).

Le candidat enverra **au plus tard le LUNDI 25 MAI 2020 à 12h** :

- Un fichier (= une captation « pièce 1 et pièce 2 enchaînées ») ou deux fichiers (= une captation « pièce 1 » et une captation « pièce 2 »), dans un format vidéo courant (pris en charge par le lecteur VLC : .mp4, .mov., .avi, .wmv), avec pour titre « NOM_Prenom » (ou « NOM_Prenom1 » et « NOM_Prenom2 » si un fichier par pièce)
- Les partitions (ou transcriptions, grilles pour improvisation jazz, etc.) des œuvres interprétées (.pdf, ou photo haute définition)

L'envoi se fera *en une seule fois* par WeTransfer (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse contact.cfmi@universite-paris-saclay.fr, avec pour message : « Épreuve instrumentale »

Chaque vidéo sera visionnée et évaluée par un jury de deux personnes (directeur/directrice de CRD ou CRR, formateur/formatrice CFMI, responsable de département « Musique/Musicologie » en université, équipe de direction du CFMI).

1.2 PRATIQUE VOCALE

Le candidat se filme (smartphone, webcam...) interprétant en voix naturelle (non amplifiée ou traitée électroniquement), deux chansons de son choix en langue française, de styles différents. Durée totale « chanson 1 + chanson 2 » = 10 minutes maximum.

Le candidat peut chanter *a cappella*, ou en s'accompagnant (guitare, piano...), ou avec un accompagnateur, ou encore avec un accompagnement instrumental enregistré (ou looper, sans toutefois y intégrer la voix « principale » qui doit rester naturelle). Les candidats de langue maternelle autre que le français peuvent, s'ils le souhaitent, interpréter l'une des deux chansons dans leur langue maternelle – l'autre chanson doit *obligatoirement* être chantée en français. Répertoires possibles :



variété, chanson française, jazz, traditionnel, etc. (pas de répertoire classique/lyrique : il s'agit ici d'interpréter deux *chansons*).

La captation se fera *en plan fixe et sans montage*, le candidat étant visible *en entier* (pas de zoom sur le visage, par exemple).

Le candidat enverra **au plus tard le LUNDI 25 MAI 2020 à 12h** :

- Un fichier (= une captation « chanson 1 et chanson 2 enchaînées ») ou deux fichiers (= une captation « chanson 1 » et une captation « chanson 2 »), dans un format vidéo courant (pris en charge par le lecteur VLC : .mp4, .mov., .avi, .wmv), avec pour titre « NOM_Prenom » (ou « NOM_Prenom1 » et « NOM_Prenom2 » si un fichier par pièce)

L'envoi se fera *en une seule fois* par WeTransfer (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse contact.cfmi@universite-paris-saclay.fr, avec pour message : « Épreuve vocale ».

Chaque vidéo sera visionnée et évaluée par un jury de deux personnes (formateur/formatrice « voix » au CFMI, professeur de technique vocale, équipe de direction du CFMI)

**Les résultats des épreuves d'admissibilité seront communiqués (mail)
le vendredi 29 mai 2020 après-midi.**

2. ADMISSION (POUR LES CANDIDATS ADMISSIONNELS)

L'épreuve d'improvisation, impossible à organiser en distanciel, est annulée.

2.1 COMMUNICATION

Par les moyens artistiques de son choix (corporel, vocal, mime, danse, théâtre...), le candidat doit exprimer et transmettre au jury une idée qui lui tient à cœur, un engagement ou intérêt personnel (autre que les sujets portant sur la musique, l'enfant ou la pédagogie). Ce moment peut faire appel à quelques accessoires. Il permet d'apprécier la personnalité du candidat, sa créativité, son rapport à d'autres formes d'expression artistique et sa capacité à capter l'attention, émouvoir, intriguer...

Le candidat filme sa prestation (smartphone, webcam...), d'une durée de 5 minutes maximum, *en plan fixe et sans montage* (le candidat étant visible *en entier*).

Il envoie **au plus tard le MARDI 2 JUIN à 12h00** un fichier vidéo (format courant, pris en charge par le lecteur VLC : .mp4, .mov., .avi, .wmv), avec pour titre « NOM_Prenom ».

L'envoi se fera par WeTransfer (<https://wetransfer.com/>) à l'adresse contact.cfmi@universite-paris-saclay.fr, avec pour message : « Communication ».

Chaque vidéo sera visionnée par un jury de trois personnes (dont un membre de l'équipe de direction du CFMI).



2.2 ENTRETIEN AVEC LE JURY

Cet entretien porte notamment sur la culture musicale et artistique du candidat, sur son projet professionnel, sa motivation, sa capacité à se projeter concrètement dans la formation, sa connaissance du métier de musicien intervenant. Durée : 20 minutes environ.

Les entretiens se dérouleront **en visioconférence** (modalités et identifiants communiqués le vendredi 29 mai après-midi) les **mercredi 3 juin après-midi, jeudi 4 juin après-midi et vendredi 5 juin après-midi**. Chaque candidat sera auditionné par le jury ayant préalablement visionné et évalué son épreuve de communication. Sur leurs dossiers d'inscription, les candidats sont invités à signaler toute indisponibilité *absolue* (et justifiée) sur une ou plusieurs des dates proposées. Ils devront faire en sorte de pouvoir disposer de moyens techniques (ordinateur/smartphone, webcam, connexion...) permettant d'assurer 30mn max. de visioconférence à l'horaire et à la date de convocation.

Les résultats des épreuves d'admission seront communiqués lundi 8 juin 2020.

Toute infraction au présent règlement, constatée pendant ou à l'issue du concours, entraînera l'exclusion du candidat ou l'invalidation de ses résultats.